



Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

Perspectives Forêts

Sommaire

2 INFO-MARCHÉS
Marché des bois à pâtes, papiers, panneaux et biomasse

3 TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE
Évolution de la situation concernant l'épidémie de la TBE

4 FORMATIONS
Calendrier des formations 2017



Photo : Mario Ross

L'IMPLICATION DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DANS LA MISE EN MARCHÉ DU BOIS DE SCIAGE

Depuis plusieurs mois, le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent est impliqué dans la mise en marché du bois de sciage.

Le conseil d'administration a pris cette décision après avoir reçu de nombreuses demandes et de façon répétées, provenant de producteurs insatisfaits des prix offerts par les intermédiaires pour leur bois de sciage.

Le Syndicat est donc impliqué avec les producteurs sur une base volontaire et ceux-ci paient une contribution pour le service de mise en marché du Syndicat.

Contrairement à certaines informations qui ont pu être véhiculées par certains, le Syndicat n'est pas à instaurer un règlement d'exclusivité dans le bois de sciage. Le Syndicat ne fait que répondre à un besoin exprimé par un groupe de producteurs, qui plus est, paie pour ce service.

Jusqu'à présent, environ 3 500 mcs de bois de sciage ont été mis en marché par le Syndicat.



AVIS IMPORTANT

Depuis quelques années, le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent (SPFBSL) travaille avec des contingents ouverts pour ses propriétaires, afin de respecter les contrats d'approvisionnement négociés avec les usines.

Ce qui veut dire qu'en cours d'année, si un propriétaire désire se procurer un contingent, qu'il est toujours possible d'en obtenir un, en contactant M. Gaston Fiola, à moins qu'il ne survienne certains changements durant l'année quant à l'approvisionnement de ces mêmes usines.

Ceci étant dit, plusieurs changements peuvent survenir durant l'année quant à l'approvisionnement des usines.

C'est pourquoi, il est IMPÉRATIF de communiquer avec le SPFBSL avant même votre production, afin de connaître l'état des marchés et vous éviter de mauvaises surprises.



CALENDRIER DES ASSEMBLÉES 2018

Date convenue pour l'AGA 2018 : le mercredi 9 mai

DATE ET HEURE	SECTEUR
Mardi, 6 mars à 19 h	3
Jeudi, 8 mars à 19 h	7
Mardi, 13 mars à 19 h	6
Jeudi, 15 mars à 19 h	5
Mardi, 20 mars à 19 h	4
Jeudi, 22 mars à 19 h	2
Mardi, 27 mars à 19 h	1

Perspectives Forêts

Numéro de convention 40018152
Tirage : 8 600 exemplaires

Publié par le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
284, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5
Téléphone : 418 723-2424
Télécopieur : 418 722-3552
spfbsl@upa.qc.ca | spfbsl.com

COORDINATION :
Chantale Arseneault et Charles-Edmond Landry
MONTAGE ET IMPRESSION :
Impressions Alliance 9000, Amqui



Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

NEW HOLLAND
AGRICULTURE

NEW HOLLAND
CONSTRUCTION



Performance
RIMOUSKI S.E.C.
Une filiale de la Coop Purdel

1052, boulevard Sainte-Anne, Rimouski

VENTE ET LOCATION DE MACHINERIE AGRICOLE ET DE CONSTRUCTION

Contactez nos représentants dès maintenant! Robin Dubé, Marcel Deschênes et Francis Proulx.

418 722-7414 • Sans frais 1 888 722-7414
Courriel : performance@purdel.qc.ca



MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour à toutes et à tous!

Depuis quelques semaines, les marchés du bois de sciage ont connu une amélioration en terme de livraison et en terme de prix. La situation des surplus de copeaux demeure inchangée, toutefois le prix du bois d'œuvre est supérieur malgré le conflit avec les Américains.

L'industrie continue donc de s'approvisionner de la forêt privée qui fournit des essences de qualité. Celle-ci respecte ainsi les engagements pris auprès du MFFP et de la Table de concertation Forêt privée.

Le Syndicat, la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) et des organismes de gestion en commun (OGC) continuent les représentations politiques afin d'obtenir l'aide financière nécessaire pour la remise en production des superficies affectées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. On se souviendra que suite aux interventions concertées, nous avons obtenu un programme d'arrosage préventif qui débutera dans la région au printemps 2018.

Un budget d'environ 2.5 millions de dollars est nécessaire pour la remise en production des sites ainsi que la production de 1.5 million de plants forestiers supplémentaires. Cette enveloppe permettrait donc de maintenir notre possibilité forestière dans le futur.

Par ailleurs, dans les prochaines semaines, des rencontres seront organisées avec les élus municipaux de

chaque MRC afin d'échanger avec eux sur les différentes réglementations qui viennent influencer d'une par dans la mobilisation des bois en région. À ces rencontres, nous en profiterons pour présenter l'apport économique important de la forêt privée dans l'économie des communautés rurales.

Lors des deux dernières rencontres du C.A. du SPFBLS, nous avons discuté de la possibilité avec d'autres partenaires comme l'UPA et les organismes de développement de la région, de sensibiliser la population et les détaillants à l'élimination des emballages de styromousse, aux fins alimentaires commerciales. Les administrateurs considèrent que l'utilisation d'emballages de carton serait moins nocive pour l'environnement et permettrait une plus grande utilisation de fibres de bois.

À la dernière séance tenue par le conseil d'administration de la FPFQ, nous avons discuté du projet de Chaire de recherche et d'enseignement sur la forêt privée de l'Université Laval. Cette Chaire de recherche et d'enseignement devrait permettre de mieux préparer les ingénieurs forestiers à la réalité de la forêt privée lorsqu'ils se retrouveront sur le marché du travail.

Nous devrions en savoir plus lors des prochains mois.

En terminant, j'aimerais vous souhaiter à toutes et à tous, une heureuse période des Fêtes !

Valentin Deslauriers
Président



MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Productrices, producteurs,

La saison de production avance bien malgré un retard dans la mise en marché du bois. Tout comme l'an passé, nous prévoyons dépasser le million de mètres cubes solides, toutes destinations et toutes essences confondues.

L'insécurité en lien avec la crise du bois d'œuvre avec les Américains et l'accumulation de sous-produits dans les cours d'usines sont les principaux facteurs qui influencent notre mise en marché.

Dans le secteur des pâtes, papiers et panneaux, les contrats sont à échéance cette année. Les négociations sont entreprises et déjà, nous avons une entente avec le groupe Tembec pour l'année 2018 avec une amélioration des volumes et du prix également. Les négociations avec Uniboard et Cascades Emballage carton-caisse devraient commencer dans les prochaines semaines, la terminaison des contrats étant la fin mars 2018 et la fin mai 2018.

Pour le secteur de la biomasse, il n'y a pas de nouveaux contrats à l'horizon actuellement. Toutefois, quelques promoteurs nous interpellent pour s'informer de la quantité disponible sur le territoire afin d'alimenter leur projet de production de biomasse, à plusieurs fins.

Nous demeurons donc ouverts à toutes opportunités pouvant être intéressantes pour nos productrices et producteurs.

Par ailleurs, le Syndicat a continué, cette année, l'activité « À la rencontre des producteurs ». Une quinzaine d'entreprises ont été visitées en 6 mois. Ces rencontres nous permettent de discuter avec nos producteurs sur leurs attentes envers le Syndicat, sur les services qu'ils souhaitent obtenir et les dossiers à prioriser.

En ce sens, nous continuons d'effectuer des tests de mesurage pour les bois destinés au sciage. Nous préparons également un document pour nos producteurs afin de les aider à mieux tirer profit de leur sciage entre autres dans les bois longs, 12 pieds et 16 pieds.

Mobilisation des bois

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec est à finaliser sa planification quinquennale concernant ses garanties d'approvisionnement de la forêt publique. Pour la région bas-laurentienne, le MFFP prend en compte la planification quinquennale préparée par le Syndicat. Ainsi, c'est un peu plus de 1 500 000 mcs de la forêt privée qui pourrait alimenter les usines de la région. Nous pouvons donc conclure que le principe de résidualité est respecté dans la région.

En terminant, je désire, au nom du Syndicat et des employés, vous transmettre nos meilleurs vœux à l'occasion des Fêtes !

Charles Edmond Landry
Directeur général

INFO-MARCHÉS

IMPORTANT!

Considérant l'évolution positive des différents marchés, **TOUS LES PRODUCTEURS** souhaitant mettre du bois en marché, **TOUTES ESSENCES CONFONDUES**, sont invités à communiquer avec le Syndicat. Des contingents pourront alors être émis en fonction du potentiel forestier de votre propriété ou jusqu'à concurrence des besoins justifiés par une prescription sylvicole.

Cascades Emballage carton-caisse (Norampac)

Les livraisons ont repris depuis le 5 juin à destination de NBB (Rivière-Bleue), pour le feuillu mou, et de Bégin & Bégin (Lot-Renversé), pour le feuillu dur. **Un avis particulier à tous les producteurs détenteurs de feuillus durs : n'hésitez pas à communiquer avec le Syndicat, car cela permettra de conserver les volumes entendus au contrat.** Nous devons fonctionner avec un calendrier de livraison.

Produits forestiers Basques inc.

L'usine de charbon est toujours à la recherche de bois d'érable à sucre et de bouleau jaune (merisier) coupé hors de la période de sève. Les bois de 8' de longueur doivent avoir un diamètre au fin bout de 10 cm et + (4 po).

Uniboard Canada inc.

Les livraisons avaient repris à l'usine avec un calendrier de livraison. Suite à un incendie, les livraisons ont cessé pour une période de deux semaines afin de faire les réparations nécessaires et en profiter pour faire la maintenance générale. Les volumes de rondins sont encore élevés dans la cour de l'usine.

L'entreprise poursuit ses recherches dans le développement de nouveaux produits.

Les Entreprises Tembec inc.

Nous avons renouvelé notre entente avec le groupe Tembec. Ce contrat est en vigueur jusqu'au le 31 décembre 2017. C'est donc un contrat de neuf mois. Les livraisons ont repris aux différents points de services, soit à Matane (Valoribois) et Amqui (Copeaux de la Vallée) de même qu'à la scierie de Saint-Fabien, selon un calendrier de livraison. Nous avons conclu un nouveau contrat pour l'année à venir. Ce dernier sera effectif de janvier à décembre 2018. Le volume est de 30 000 tmh avec possibilité d'augmentation à l'automne 2018.

Huber Engineered Woods

Le Syndicat s'est entendu avec la compagnie Huber pour un volume de 5 000 tmh de bois de panneaux et les caractéristiques sont les mêmes que pour le sciage.

Biomasse forestière

Coopérative forestière Matapédia – Coop de solidarité Énergies Nouvelles Johannoise (Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu) – Twin Rivers Paper

La biomasse forestière est un marché en développement fort prometteur. Malgré que le prix ne soit pas aussi élevé qu'on le souhaiterait, sa récolte permet aux propriétaires forestiers de nettoyer ses parterres de coupe et d'avoir un terrain mieux préparé pour la régénération de ses peuplements.

Nous sommes en attente d'un renouvellement de contrat avec le groupe Twin Rivers ainsi qu'avec la Coopérative forestière de la Matapédia.

Vos personnes-ressources pour la mise en marché?

Ouest du territoire

Régis Lizotte,
coordonnateur-terrain
Cellulaire : **418 725-9840**

Est du territoire

Mario Ross,
coordonnateur-terrain
Cellulaire : **418 725-9830**

Demandes générales

Gaston Fiola, coordonnateur de la mise en marché et foresterie
Cellulaire : **418 750-0992** | Bureau.: **418 723-2424 poste 4504**
Télécopieur : **418 722-3552**
Courriel : **gfiola@upa.qc.ca**
Site Web : **spfbsl.com**

MESURES ÉQUIVALENTES

Unité de mesure	Dimensions	Feuillus mous	Feuillus durs	Résineux
1 corde 4' gros bois frais	4x4x8	1,9 tmh	2,3 tmh	≈ 2 tmh
1 corde 4' petits bois secs	4x4x8	1,6 tmh	1,7 tmh	

ABRÉVIATIONS

mca : mètre cube apparent mcs : mètre cube solide tmh : tonne métrique humide
pmp : pied mesure de planche tma : tonne métrique anhydre

ÉQUIVALENCES DE SUPERFICIE

1 acre =	0,405 hectare
	2,47 acres
1 hectare =	2,92 arpents carrés
	100 mètres x 100 mètres
1 arpent carré =	0,845 acre
1 arpent =	192 pieds

ÉQUIVALENCES DE VOLUME (RÉSINEUX)

1 corde 4x4x8 =	2,3 mcs
	3,625 mca
	85 pieds cubes solides
	128 pieds cubes apparents
	≈ 2 tmh
	2004 kg
	4 408 livres
434 pmp	



2 LIEUX DE LIVRAISON :

- Saint-Antonin (directement chez Produits Forestiers Lavoie)
- Saint-Martin (Beauce)



Mobilier Rustique
PRODUITS DE CÈDRE BLANC DEPUIS 1969

ÉVOLUTION DE LA SITUATION CONCERNANT L'ÉPIDÉMIE DE TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE

Par Martin Lepage, ing.f. Directeur des services forestiers à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent.

La Direction de la protection des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) effectue annuellement un relevé aérien des dommages causés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE). Le relevé permet notamment d'évaluer l'étendue et l'intensité des dommages depuis le début de l'épidémie dans la région en 2012. Le relevé permet aussi d'ajuster les stratégies d'aménagement et d'orienter les priorités de récolte des peuplements affectés.

Progression des défoliations

Encore cette année, les dommages causés par la TBE progressent dans la région. Globalement, les superficies affectées ont augmenté de près de 15 %, et ce, tant en forêt privée que publique. En 2017, on observe que l'épidémie a continué de se propager principalement en direction sud-est soit vers la portion publique du territoire, ainsi qu'en Gaspésie. Cela fait en sorte que l'ensemble de la partie est de la région administrative du Bas-Saint-Laurent est maintenant touchée par l'épidémie. Les surfaces touchées en 2017 en petite forêt privée s'élèvent à environ 385 000 hectares par rapport à 338 000 hectares en 2016.

En petite forêt privée, les défoliations sévères sont situées dans les mêmes secteurs que l'an dernier, mais de façon plus étendue, essentiellement à l'est de Matane et dans la vallée de la Matapédia. Le reste du territoire est plutôt affecté par des défoliations, légères à modérées. Les dommages n'ont pratiquement pas progressé vers le Témiscouata, mais ils se sont étendus davantage dans les MRC de Rivière-du-Loup et de Kamouraska.



Progression des superficies (ha) affectées en petite forêt privée

Classe de défoliation	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Légère	3 552 (92%)	23 194 (75%)	55 155 (34%)	83 770 (25%)	200 291 (59%)	173 282 (45%)
Modérée	288 (8%)	7 298 (24%)	75 978 (46%)	173 951 (52%)	98 477 (29%)	142 519 (37%)
Grave	6 (0%)	403 (1%)	33 369 (20%)	73 782 (22%)	39 722 (12%)	69 737 (18%)
TOTAL	3 846	30 895	164 502	331 502	338 490	385 538
Superficie forestière productive	712 001	712 001	712 001	712 001	712 001	712 001

Pour ceux qui désirent visionner la carte des défoliations observées, la SOPFIM diffuse l'information sur son site web à l'adresse suivante : <https://sopfimweb.sopfim.qc.ca/flexviewers/EpidemiesEnCoursReg01/>

Suivi des dommages causés par la TBE

Les superficies affectées par la TBE ont fait l'objet d'une analyse cartographique afin de dresser un portrait cumulatif des défoliations observées. On constate qu'environ 60% des superficies forestières (422 863 ha) a déjà fait l'objet d'au moins une défoliation. Les secteurs où les dommages cumulés étaient les plus grands l'an dernier ont continué d'être affectés sévèrement. Ceci fait en sorte qu'une surface significative a été affectée de façon sévère sur au moins 4 années (7 499 ha). Une partie importante de ces secteurs est en situation de mortalité imminente dépendamment de l'âge et de la vigueur des arbres. Les surfaces avec défoliations sévères sur 3 ans ou plus (30 848 ha) ont grandement progressé. Ces surfaces sont aussi très sévèrement affectées et il y a un fort risque d'y voir apparaître une mortalité d'ici quelques années. Bien que la progression globale des surfaces affectées en 2017 ne soit que de 15 %, l'accumulation des dommages, quant à elle, progresse rapidement et est très préoccupante.

D'autre part, il est important de préciser que le niveau de détail disponible par relevé aérien demeure relativement grossier. Le relevé indique la présence et la sévérité de dommages causés par la TBE, mais sans égard à la proportion ni à l'âge des résineux dans le couvert forestier. Ainsi, l'ensemble des peuplements d'un secteur avec présence de TBE est répertorié au relevé aérien, qu'ils soient résineux, mixtes ou feuillus.

Afin de préciser la nature des surfaces détectées au relevé aérien et de mieux cibler les efforts de récolte ou de protection, nous avons analysé les surfaces affectées par la TBE en lien avec l'information des peuplements forestiers. La synthèse regroupe trois catégories de peuplement :

- **Résineux ou mixtes matures (50 ans et +)** : Peuplements prêts pour la récolte avec un volume de résineux significatif.
- **Résineux et mixtes à résineux jeunes ou en régénération (10-30 ans)** : Peuplements non matures constituant le potentiel futur de récolte en résineux.
- **Peuplements peu affectés (feuillus tout âge, mixtes à feuillus, cédrière)** : Peuplements dont la composante résineuse de sapin ou épinette est considérée mineure.

Portrait cumulatif des défoliations observées selon le type de peuplement

Défoliations considérées	Superficie (ha)	Proportion par type de peuplement (%)		
		Résineux ou mixtes matures (50 ans +)	Résineux et mixtes à résineux jeunes ou en régénération (10-30 ans)	Peuplements peu affectés (feuillus tout âge, mixtes à feuillus, cédrière)
Défoliation sévère sur 4 ans ou plus	7 499	47 %	26 %	27 %
Défoliation sévère sur 3 ans ou plus	30 757	43 %	30 %	27 %
Défoliation sévère sur 2 ans ou plus	60 287	41 %	30 %	28 %
Défoliation modérée ou sévère sur au moins 2 ans	204 847	40 %	30 %	30 %
Au moins une défoliation depuis 2012	422 863	36 %	29 %	35 %
Superficie forestière totale	712 001	31 %	27 %	42 %

Résineux ou mixtes matures (50 ans et +)

L'analyse indique, pour les surfaces aux prises avec la TBE depuis plus de deux ans, qu'une proportion élevée (41%) est mature. Ces types de peuplements sont déjà ciblés pour la récolte préventive. D'ailleurs, qu'ils soient actuellement affectés ou non par la TBE, ces peuplements devraient être davantage récoltés. À cet effet, le plan d'intervention TBE préparé par l'Agence en 2016 détaille les considérations liées à la récolte pour ce groupe de peuplement dans le contexte de l'épidémie. Notamment, il identifie une fenêtre de temps disponible pour réaliser une récolte préventive ou de prérécupération en regard du déploiement possible de l'épidémie. Le but étant d'estimer le rythme de récolte à faire avant qu'une mortalité significative ne s'installe. Aussi, le plan s'attarde aux volumes de bois concernés par les surfaces à récolter, de même qu'à l'ampleur de chaque type de traitement à effectuer en lien avec les besoins financiers pour les réaliser. Le plan est disponible sur le site web de l'Agence à l'adresse suivante : http://www.agence-bsl.qc.ca/PPMV/Plan_intervention_TBE/Plan_intervention_TBE.htm

Résineux et mixtes à résineux jeunes ou en régénération (10-30 ans)

Les peuplements résineux, ou à dominance résineuse, plus jeunes (d'origine de plantation ou naturelle) représentent environ 30 % de la forêt privée, une partie de ces peuplements pourrait éventuellement faire l'objet de protection par arrosage aérien. L'option de récolter un peuplement non mature ne doit survenir qu'en cas de mortalité imminente d'une bonne proportion des arbres. À cet effet, les Conseillers forestiers accrédités par l'Agence ont été informés, cet automne, des conditions justifiant la récolte d'un peuplement non mature. Cette orientation a pour but d'éviter les pertes de bois et aussi d'éviter de sacrifier le potentiel de récolte futur de la forêt privée. Elle s'appuie sur les risques de mortalité d'un peuplement à court et moyen terme en lien avec le niveau de dommages observés et la vigueur des arbres.

Afin de mieux connaître les effets de l'épidémie dans ce groupe de peuplement, l'Agence y a établi un dispositif de suivi de la défoliation. Les renseignements recueillis annuellement permettront de mieux étayer la prise décision concernant ces peuplements (arrosage, éclaircie commerciale, récupération partielle, récupération totale, impact sur la croissance). Deux prises de données ont été effectuées après les périodes de défoliation, soit à l'automne 2016 et à l'automne 2017. Pour le moment, les résultats montrent les principaux éléments suivants :

- La TBE est présente dans environ 70% des sites visités;
- Les dommages occasionnés par la TBE dans les plantations sont en général moindres que dans les peuplements naturels;
- L'accumulation de dommages est en général faible, toutefois certains secteurs ayant fait l'objet de défoliations sévères répétées sont très défoliés et parfois en situation de mortalité imminente;
- En moyenne les dommages sont nettement plus élevés sur le sapin que sur les épinettes;
- L'épinette noire est moins affectée que l'épinette blanche ou de Norvège, lesquelles sont affectées de façon similaire;
- L'accumulation de dommages progresse plus rapidement dans les peuplements naturels où le sapin domine comparativement aux plantations où cette accumulation est plus lente.

L'ensemble de ces informations nous indique, pour le moment, que l'éclaircie commerciale en plantation peut généralement continuer d'être pratiquée, que l'arrêt des travaux sylvicoles d'éclaircie dans les sapinières est justifié, que l'on aurait possiblement avantage à cibler les efforts de protection dans les peuplements jeunes de sapin ayant bénéficié d'éclaircie pré-commerciale et, finalement, que dans certains cas, de jeunes peuplements sont en situation de mortalité imminente et devraient être récoltés dans la mesure où le volume présent le justifie.

Peuplements peu affectés (feuillus tout âge, mixtes à feuillus, cédrière)

Le reste des surfaces, soit environ 28 %, est composé de peuplements où la proportion de sapin-épinette est normalement très faible, donc moins vulnérable à la TBE. Il n'en demeure pas moins qu'une mortalité pourrait survenir pour les sapins et épinettes retrouvés dans ces peuplements.

En terminant, concernant la récolte de vos peuplements affectés ou non par la TBE, nous vous suggérons fortement de vous référer à votre Conseiller forestier avant d'entreprendre des travaux de récolte sur votre propriété. D'après l'état de vos peuplements, votre Conseiller dispose d'un ensemble d'informations pour vous renseigner sur les choix à faire concernant les priorités de récolte sur votre propriété, ainsi que sur les diverses contraintes en lien avec les réglementations municipales.

Programme d'arrosage SOPFIM

La SOPFIM prépare actuellement son programme d'arrosage 2018 pour la petite forêt privée. Pour ce faire, des analyses sont menées afin de déterminer les secteurs à arroser lesquels, seront constitués de peuplements aménagés de 21 à 60 ans, vulnérables aux dommages de la TBE. Prenez note que les superficies les plus susceptibles à subir de la mortalité seront priorisées dans la première année du programme de protection. Il reste des étapes à franchir avant d'effectuer les arrosages, notamment la signature des ententes avec les producteurs forestiers concernés, ce qui est prévu vers le début du mois de février 2018.

La période de réalisation des arrosages se déroule habituellement de la fin mai à la fin juin. La période d'application est passablement influencée par les conditions climatiques. Vous pouvez donc vous attendre à voir des avions et des hélicoptères survoler le territoire de la forêt privée très tôt le matin et en soirée pendant cette période.

Un plan de communication sera publié cet hiver aux partenaires de la forêt privée. Sachez que les Syndicats des producteurs forestiers, les Agences de mise en valeur, les Conseillers forestiers accrédités et le MFFP sont tous partenaires dans ce projet. Dans le même ordre d'idée, la SOPFIM se prépare à organiser des séances d'informations en région à l'hiver et au printemps 2018. Soyez attentifs et réceptifs par rapport aux suites à venir concernant le programme d'arrosage.

HOMMAGE À UN ADMINISTRATEUR

Lors de la dernière réunion du conseil d'administration du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, les administrateurs apprenaient la démission de M. Roger Vaillancourt comme représentant du secteur 2, et administrateur au Syndicat.

Les administrateurs membres du CA ont accepté la décision de M. Vaillancourt et désirent par la présente, exprimer leur gratitude envers lui, qui a présidé les destinées du Syndicat durant trois ans, et agit comme administrateur pendant cinq mois.

Son attitude, son approche, son écoute auront permis au Syndicat de renouer des liens indispensables avec l'ensemble des partenaires de la forêt privée et de l'industrie forestière.

Il fut l'un des instigateurs de la mise en place de la Table de concertation forêt privée du Bas-Saint-Laurent. Il a participé activement aux négociations avec l'ensemble des industries partenaires du Syndicat. Il a représenté le Syndicat au Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent.



M. Vaillancourt lors de la conférence de presse durant laquelle il dressait un bilan positif de la dernière année, en avril 2017.

Son poste lui a permis de siéger au sein de l'exécutif de la Fédération des producteurs forestiers du Québec, il a également été membre du conseil d'administration et du comité Finances de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent.

Son passage parmi nous fut apprécié de tous et aura permis de repositionner le Syndicat sur la bonne voie.

Il faut noter que M. Vaillancourt a toujours représenté l'ensemble des producteurs. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il était aussi respecté par nos représentants politiques, autant sur la scène provinciale que fédérale.

Bonne retraite et merci beaucoup Monsieur Vaillancourt!

LES SIGNES DU TEMPS PARLENT PAR EUX-MÊMES!

Selon les observations et les prédictions de notre collègue coordonnateur-terrain du secteur Ouest, M. Régis Lizotte, qui est également un météorologue de l'ancien temps, nous devrions avoir une quantité énorme de neige au cours de l'hiver prochain sur notre territoire cette année.

M. Lizotte nous a rapporté une photo à l'appui nous disant que les nids de guêpes élevés dans les arbres signifient qu'il y aura beaucoup de neige faisant référence à un vieux dicton québécois que se plaisaient aussi à répéter nos grands-pères.

Qu'en pensez-vous ? Mythes ou réalité ? Faites-nous part de vos commentaires sur notre page Facebook.



Nid de guêpes juché dans les arbres, aperçu dans le secteur d'Esprit-Saint.

Photo : Régis Lizotte

FORMATIONS

Le Syndicat lance à nouveau son programme de formations, en collaboration avec Emploi-Québec, où une partie des frais devra être assumée par les producteurs. Rappelons que depuis l'automne 2015, les formations offertes via le Programme de transfert de connaissances à l'intention des propriétaires forestiers sont annulées en raison des compressions imposées par Québec à l'Agence de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent.

RAPPEL
FORMATIONS
Inscrivez-vous avant
qu'il ne soit trop tard!
Avec la participation
financière d'Emploi-Québec
Bas-Saint-Laurent

1. ENTRETIEN ET AFFÛTAGE DE LA SCIE À CHAÎNE

Formation offerte par le Syndicat et Emploi-Québec
Formateur : M. Langis Larochelle

Cette formation a pour objectif d'explorer les différentes composantes d'une scie à chaîne et de se familiariser avec l'entretien à donner à chacune, afin d'assurer des conditions optimales de coupes et de sécurité. La majeure partie de l'activité portera sur l'importance d'un bon affûtage de la chaîne et sera accompagnée d'un atelier pratique

Nombre maximum de participants : 8
Durée approximative : environ 6 heures
Coût : 35 \$

2. COMPTABILITÉ ET FISCALITÉ FORESTIÈRE (3 séances de formation à l'hiver 2018)

Formation offerte par le Syndicat et Emploi-Québec
Formateur : M. Bernard Côté

Cette formation vise à faire connaître aux producteurs forestiers les bases de la comptabilité forestière nécessaire à la déclaration de revenus. Elle permettra d'optimiser les déductions reliées à la déclaration de revenus pour les propriétaires de boisés(s). Le remboursement de taxes foncières, l'étalement du revenu et l'exonération de gains en capital y seront abordés.

Nombre minimum de participants : 8
Durée approximative : environ 6 heures
Coût : 40 \$

* Pour tous renseignements sur la formation en abattage manuel reconnue par la CSST, communiquez avec Mme Nathalie St-Amand de la Commission scolaire des Monts et des Marées. Téléphone : 418 756-6115, poste 2506. Courriel : nstamand@csmm.qc.ca.

COUPON-RÉPONSE

Nom _____

Adresse _____

Numéro de téléphone _____

Courriel _____

Il est important de s'inscrire!

Confirmez votre participation aux activités de formation à Chantale Arseneault :

- Par courrier, au 284 rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5
- Par courriel, à carseneault@upa.qc.ca
- Par téléphone, au 418 723-1939, poste 4506 ou cell.: 418 392-0386

Choix d'activité(s):

Formations MRC de La Matanie / de La Matapédia / d'Avignon (Les Plateaux) 1 2

Formations MRC de La Mitis / de Rimouski-Neigette / des Basques 1 2

Formations MRC de Rivière-du-Loup / de Témiscouata 1 2

POUR TOUS VOS PROJETS DE RÉCOLTE EN FORÊT PRIVÉE



NOUVELLEMENT IMPORTATEUR DE LA MARQUE SAMPO ROSENLEW
DES PORTEURS ADAPTÉS À LA FORÊT PRIVÉE ET D'ÉCLAIRCIE, MESURANT 8 PIEDS 4 POUÇES ET AVEC UNE CAPACITÉ DE 10 TONNES. PRIX TRÈS CONCURRENTIELS.

Tous les détails au
www.mecanomobilerl.com

Également dépositaire direct
de la compagnie KESLA

MÉCANO MOBILE



311, route 132 Est, Amqui
418-629-8111